



VILLE DE JOLIETTE

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Joliette, tenue à l'heure et au lieu réglementaires, le 15 décembre 2008, à 20 h 00, et à laquelle sont présents les conseillers Alain Beaudry, Claude Savignac, Alain Lozeau, la conseillère Diane Nicoletti et les conseillers Richard Dugas, Yves Liard et Richard Leduc formant quorum sous la présidence de M. René Laurin, maire.

G2008-05-59 - RÈGLEMENT 80-2008 – PAIX, BON ORDRE ET NUISANCES – HARMONISATION – ADOPTION :

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} décembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Beaudry, appuyé par le conseiller Yves Liard et unanimement résolu :

D'ADOPTER le règlement 80-2008 concernant la paix et l'ordre dans la Ville de Joliette et décrétant certaines nuisances, afin d'harmoniser notre réglementation avec celle des autres municipalités locales de la Municipalité régionale de comté de Joliette.

Copie dudit règlement est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Copie certifiée conforme

PIERRICK SYLVESTRE, avocat
Greffier
30-05-2011